

INGESCIENCES 2 chemin des Arestieux 33 610 CESTAS www.ingesciences.fr	Rapport d'analyses Emissions d'un produit du vapotage	Date : 17/03/2022
		Document N° : 2022-02-46

Rapport d'analyses Emissions

N°2022-02-46

Délivré à : UKIBORI Ltd
Strovolou 236, Strovolos 2048 nicosia Cyprus
2048
CYPRUS
CHYPRE



Nom du e-liquide : ANXIETY

Marque : RENACT

Référence interne : TPD22-EL-002



Responsable Pôle OpenSciences

Dr Sophie MARIA

INGESCENCES 2 chemin des Arestieux 33 610 CESTAS www.ingesciences.fr	Rapport d'analyses Emissions d'un produit du vapotage	Date : 17/03/2022
		Document N° : 2022-02-46

I. DESIGNATION DU PRODUIT

Nom du e-liquide : ANXIETY
Marque : RENACT
Volume d'échantillon : 10 ml

II. OBJET

Les résultats d'analyse délivrés dans ce rapport consistent aux analyses des émissions délivrées par un robot vapoteur U-SAV en accord avec la norme XP D90-300-3 et la directive européenne.

III. DOCUMENT DE REFERENCE

Directive 2014/40/UE du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de fabrication, de présentation et de vente des produits du tabac et des produits connexes.

Décision d'exécution (UE) 2016/586 de la Commission européenne du 14 avril 2016 sur les normes techniques relatives au mécanisme de remplissage des cigarettes électroniques.

Décision d'exécution (UE) 2015/2183 de la Commission européenne du 24 novembre 2015 établissant un modèle commun pour la notification des cigarettes électroniques et des flacons de recharge.

Norme des e-liquides relatives aux émissions :

XP D 90-300-3, Cigarettes électroniques et e-liquides – *Partie 3 : Exigences et méthodes d'essais relatives aux émissions*

INGESCSCIENCES 2 chemin des Arestieux 33 610 CESTAS www.ingescsciences.fr	Rapport d'analyses Emissions d'un produit du vaporage	Date : 17/03/2022
		Document N° : 2022-02-46

IV. Analyses des émissions

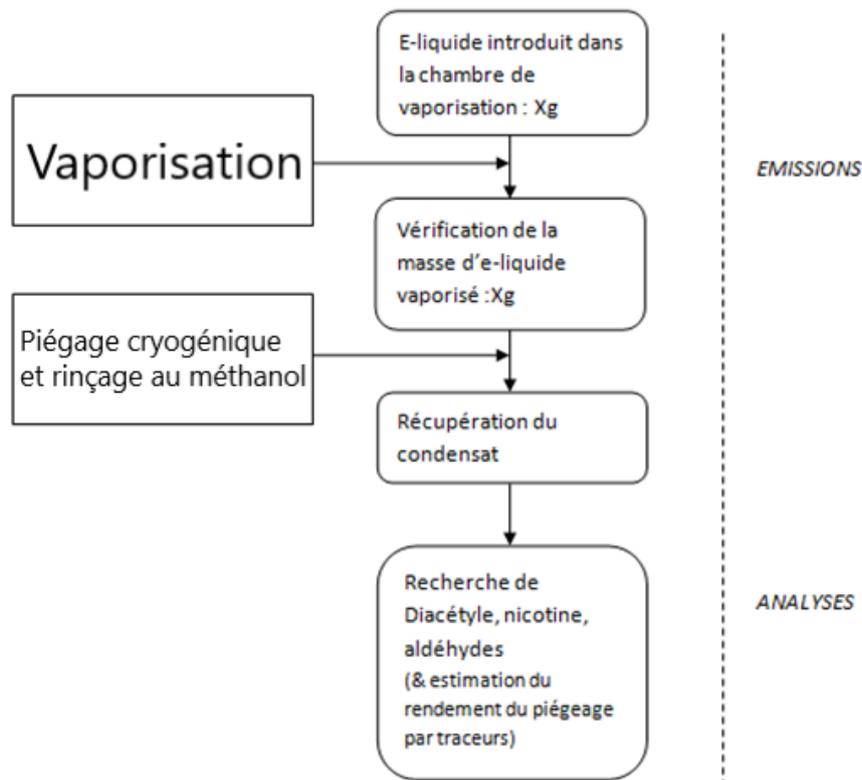
EMISSIONS U-SAV

Date des essais : 15/02/2022

Principe :

U SAV est un robot vapoteur, créé pour étudier quantitativement et qualitativement la vapeur issue de l'utilisation d'une e-cigarette.

Les paramètres appliqués lors de la vaporisation sont ceux de la norme_XP D 90-300-3. Les valeurs d'entrée sont mesurées ainsi que sur la durée de la vaporisation : attestation de conformité technique jointe.



INGESCENCES 2 chemin des Arestieux 33 610 CESTAS www.ingesciences.fr	Rapport d'analyses Emissions d'un produit du vapotage	Date : 17/03/2022
		Document N° : 2022-02-46

Résultats d'analyses des émissions :

Quantité d'E-Liquide vaporisé (selon protocole normatif) 0,1275 g

Date d'analyses	Composé	N° CAS	Essais	Résultats obtenus (µg/200 bouffées)	Valeurs cibles de la norme XP D90-300-3 en µg/200 bouffées
15/02/2022	Diacétyl	431-03-8	Méthode par GC-MS	<4,0	490
	Acroléine	107-02-8	Méthode dérivaison UPLC-PDA-QDa	<1,5	16
	Formaldéhyde	50-00-0		3,18	200
	Acétaldéhyde	75-07-0		1,28	3200

INGESCENCES 2 chemin des Arestieux 33 610 CESTAS www.ingesciences.fr	Rapport d'analyses Emissions d'un produit du vapotage	Date : 17/03/2022
		Document N° : 2022-02-46

Rapport d'analyses Emissions

N°2022-02-46

Délivré à : UKIBORI Ltd
Strovolou 236, Strovolos 2048 nicosia Cyprus
2048
CYPRUS
CHYPRE



Nom du e-liquide : SLEEP

Marque : RENACT

Taux de PG/VG : -

Référence interne : TPD22-EL-003



Responsable Pôle OpenSciences

Dr Sophie MARIA

INGESCENCES 2 chemin des Arestieux 33 610 CESTAS www.ingesciences.fr	Rapport d'analyses Emissions d'un produit du vapotage	Date : 17/03/2022 Document N° : 2022-02-46
---	--	---

I. DESIGNATION DU PRODUIT

Nom du e-liquide : SLEEP
Marque : RENACT
Volume d'échantillon : 10 ml

II. OBJET

Les résultats d'analyse délivrés dans ce rapport consistent aux analyses des émissions délivrées par un robot vapoteur U-SAV en accord avec la norme XP D90-300-3 et la directive européenne.

III. DOCUMENT DE REFERENCE

Directive 2014/40/UE du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de fabrication, de présentation et de vente des produits du tabac et des produits connexes.

Décision d'exécution (UE) 2016/586 de la Commission européenne du 14 avril 2016 sur les normes techniques relatives au mécanisme de remplissage des cigarettes électroniques.

Décision d'exécution (UE) 2015/2183 de la Commission européenne du 24 novembre 2015 établissant un modèle commun pour la notification des cigarettes électroniques et des flacons de recharge.

Norme des e-liquides relatives aux émissions :

XP D 90-300-3, Cigarettes électroniques et e-liquides – *Partie 3 : Exigences et méthodes d'essais relatives aux émissions*

INGESCSCIENCES 2 chemin des Arestieux 33 610 CESTAS www.ingescsciences.fr	Rapport d'analyses Emissions d'un produit du vaporage	Date : 17/03/2022
		Document N° : 2022-02-46

IV. Analyses des émissions

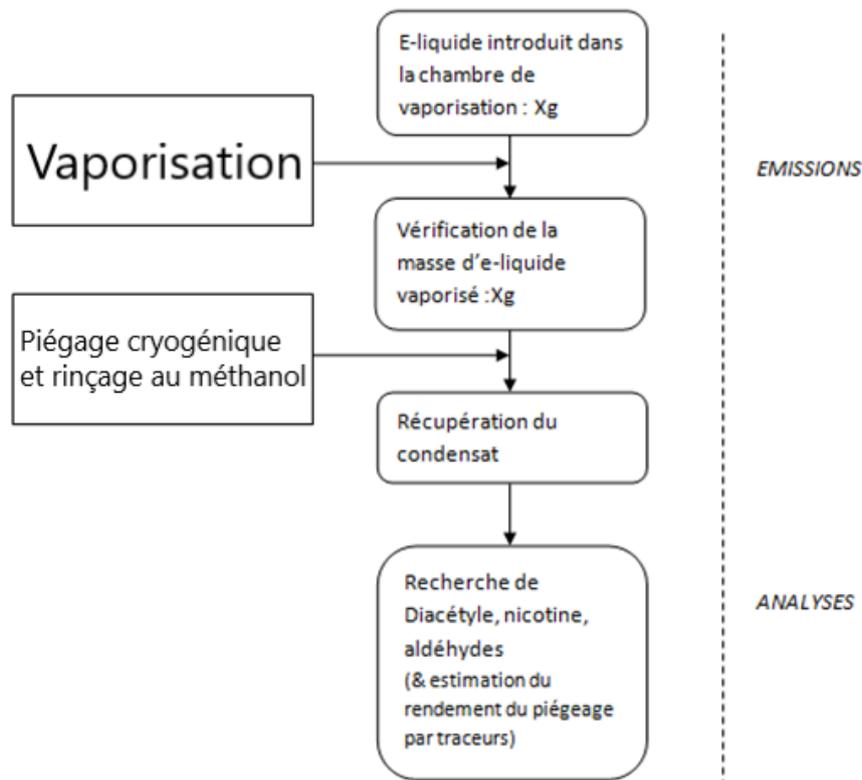
EMISSIONS U-SAV

Date des essais : 15/02/2022

Principe :

U SAV est un robot vapoteur, créé pour étudier quantitativement et qualitativement la vapeur issue de l'utilisation d'une e-cigarette.

Les paramètres appliqués lors de la vaporisation sont ceux de la norme_XP D 90-300-3. Les valeurs d'entrée sont mesurées ainsi que sur la durée de la vaporisation : attestation de conformité technique jointe.



INGESCENCES 2 chemin des Arestieux 33 610 CESTAS www.ingesciences.fr	Rapport d'analyses Emissions d'un produit du vapotage	Date : 17/03/2022
		Document N° : 2022-02-46

Résultats d'analyses des émissions :

Quantité d'E-Liquide vaporisé (selon protocole normatif) 0,123 g

Date d'analyses	Composé	N° CAS	Essais	Résultats obtenus (µg/200 bouffées)	Valeurs cibles de la norme XP D90-300-3 en µg/200 bouffées
15/02/2022	Diacétyl	431-03-8	Méthode par GC-MS	<4,0	490
	Acroléine	107-02-8	Méthode dérivation UPLC-PDA-QDa	<2,0	16
	Formaldéhyde	50-00-0		6,78	200
	Acétaldéhyde	75-07-0		2,18	3200